

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Les finances de la ville de Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 312-319

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__312_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Les finances de la ville de Paris.

Le *Moniteur* a publié récemment deux mémoires présentés par le sénateur préfet de la Seine au conseil municipal de la ville de Paris, le premier, contenant le compte administratif de l'exercice 1863; le second, un aperçu du compte de 1864, le projet de budget de 1865 et des considérations d'avenir.

Ces deux documents n'occupent pas moins de vingt colonnes dans la feuille officielle. Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur en présentant ici une analyse raisonnée :

I.

Les finances de la ville de Paris offrent, en tout temps, un intéressant sujet d'étude; cette année, l'intérêt est plus grand encore, parce que les relevés présentés par le sénateur préfet comprennent la première période quinquennale écoulée depuis l'agrandissement de la ville de Paris.

Voici d'abord les recettes de cette période, comprise entre le 1^{er} janvier 1860 et le 31 décembre 1864 (les chiffres sont définitifs pour les exercices 1860, 1861, 1862, 1863, et susceptibles de quelques variations pour l'exercice 1864 qui va finir) :

Recettes ordinaires	590,885,738'21 ^c
— extraordinaires	72,183,272 04
Fonds spéciaux	179,963,306 28
Total général	843,032,316 53

Les recettes ordinaires se sont successivement élevées :

Pour 1860 à	106,353,616'99 ^c
Pour 1861 à	114,421,614 21
Pour 1862 à	117,020,904 98
Pour 1863 à	123,589,602 03
Pour 1864 (résultats probables) à	129,500,000 »
Ensemble	590,885,738 21

Les recettes ordinaires de 1864 présentent, comme on le voit, une plus-value de 23 millions, soit environ 22 p. 100 sur celles de l'exercice 1860. Cette plus-value

n'a rien d'accidentel; elle est la résultante d'une progression normale d'environ 5,750,000 fr. par an.

Elle a d'ailleurs pour cause unique le développement naturel des consommations locales; il n'y a eu, en effet, pendant la dernière période quinquennale, aucune imposition de centimes additionnels, aucune aggravation de taxe. C'est là un fait essentiel à noter; le sénateur préfet y insiste et avec raison, car c'est la meilleure preuve de la prospérité de la ville et la meilleure justification des entreprises d'utilité publique, qui ont si grandement favorisé cette prospérité.

Quant aux recettes dites extraordinaires, elles comprennent en première ligne 36,400,000 fr. de subventions payées par l'État en vertu du traité du 3 mai 1858, le prix de vente de certaines propriétés communales, de matériaux, de terrains, etc., etc.

Enfin, les fonds dits spéciaux comprennent principalement le produit de l'emprunt de 1860, montant à un peu moins de 138 millions et des recettes diverses dont la spécification serait ici sans intérêt.

Arrivons aux dépenses de la période quinquennale; on les distingue en

Dépenses ordinaires.	385,816,429 ⁰⁹ °
— extraordinaires	275,177,322 76
Sur fonds spéciaux	171,536,579 01
Total général	832,530,330 86

Les dépenses ordinaires se décomposent comme suit :

Dette municipale	68,178,436 ⁹⁶ °
Préfecture de la Seine	256,775,327 14
Préfecture de police	60,862,665 89
Total.	385,816,429 99

Ainsi, tandis que les recettes ordinaires ont atteint en cinq années le chiffre de 590,885,738²¹°

Les dépenses ordinaires n'ont pas dépassé. 385,816,429 09

D'où ressort un excédant de 205,069,309 12

Cet excédant quinquennal représente un excédant régulier de plus de 41 millions par an, au moyen duquel la ville de Paris a pu accomplir les grandes choses qui excitent l'admiration de l'Europe entière.

Avant de donner l'emploi des dépenses extraordinaires affectées à l'assainissement, à l'agrandissement, à l'amélioration morale et matérielle de la ville de Paris, nous devons rappeler que, par une combinaison ingénieuse qui répond fort justement à la double application, ordinaire et extraordinaire, des recettes de la ville, les intérêts annuels de la dette municipale figurent parmi les dépenses ordinaires, tandis que l'amortissement de cette dette est classé parmi les dépenses extraordinaires. Cet amortissement, en cinq ans, n'a pas employé moins de 52,191,567 fr. 20 c.; pendant le même espace de temps, la dette ne s'est accrue que de 138,786,625 fr. On peut juger, par la comparaison de ces deux chiffres, de la rapidité avec laquelle s'amortit la dette de la ville, au grand avantage de son crédit, si solidement fondé.

Voici maintenant, pour la période quinquennale, le tableau des dépenses extraordinaires :

Doublement de la dotation de la caisse des travaux publics	10,000,000 ^c »
Subventions extraordinaires à l'administration de l'assistance publique	7,765,132 41
Édifices religieux	14,175,568 12
Édifices municipaux et scolaires	30,339,545 90
Dépenses motivées par l'extension des limites de Paris	33,944,179 40
	<hr/>
	96,224,425 83
Restes à payer des exercices antérieurs à 1860	5,746,517 22
Amortissement de la dette	52,191,567 29
	<hr/>
	154,162,510 34

A quoi il faut ajouter le compte des travaux de viabilité et d'assainissement, savoir :

Ponts, quais, etc., moitié à la charge de la ville	3,303,662 ^c 27
Pavage, trottoirs, appareils d'éclairage	2,995,486 07
Distribution des eaux	7,232,518 81
Égouts	9,899,558 32
Promenades et plantations	2,194,127 69
	<hr/>
	25,625,353 16

Enfin, les grands travaux de percement ont employé :

Rue de Rivoli, abords du Louvre, boulevard de Sébastopol, rive droite	7,012,951 ^c 08
Boulevard de Sébastopol, rive gauche	12,169,035 91
Loi du 28 mai 1858	53,417,456 54
Opérations diverses sans le concours de l'État	22,790,022 12
	<hr/>
	95,389,465 65

En résumé, la ville a dépensé, pendant la période quinquennale 1860-1864 :

En travaux de viabilité	25,625,353 ^c 86
Grands travaux de percement	95,389,467 65
Travaux d'architecture et amélioration de la banlieue annexée	86,224,416 83
Exercices antérieurs	5,746,517 22
Amortissement de la dette	52,191,567 20
Dotation de la caisse des travaux publics	10,000,000 »
	<hr/>
Total des dépenses extraordinaires	275,177,322 76

Tel est le bilan des grands travaux de la ville pendant les cinq dernières années. Elle avait, pour y faire face :

1° L'excédant des recettes ordinaires montant à	205,069,309 ^f 12 ^c
2° Les recettes extraordinaires	72,183,272 04
	<hr/>
Ensemble	277,252,581 16

Elle a employé à l'amortissement de la dette, à l'accroissement de la dotation de la caisse et aux restes à payer des exercices antérieurs

	67,938,084 42
--	---------------

Il lui restait par conséquent

	<hr/>
	209,314,496 74

qu'elle a appliqués, jusqu'à concurrence de 207,239,238 fr. 34 c. aux travaux de toute nature dont nous venons de donner le sommaire. Les travaux extraordinaires de la ville ont donc coûté en moyenne 41 millions par an.

C'est précisément la moyenne de l'excédant des recettes ordinaires du budget municipal.

Il suffit de constater ce résultat pour reconnaître que l'administration municipale, si entreprenante et si hardie, est en même temps prévoyante et mesurée. C'est ce que l'on comprendra mieux encore lorsque nous comparerons les charges et les ressources de l'avenir.

II.

Nous venons de voir que le mouvement général des finances de la ville depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis l'annexion, peut se résumer en deux chiffres très-significatifs :

Dépenses extraordinaires en subventions à l'administration de l'assistance publique, en grands travaux d'architecture municipale et scolaire, de ponts et chaussées, de voirie, et en travaux de toute nature motivés par l'agrandissement des limites de Paris 207,239,238^f 34^c
 Excédant des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. 205,069,309 12

Ainsi, l'excédant des recettes ordinaires, produit de la consommation parisienne sans aucune aggravation d'impôt, voilà la source abondante où la ville a puisé pour faire face à ses merveilleux embellissements.

Toutefois, il faut ajouter aux sommes que nous venons de mettre en regard l'une de l'autre, une dépense de 171 millions couverte par les fonds spéciaux, montant à 180 millions, savoir 139 millions d'emprunt et 41 millions de recettes diverses.

Voici le détail de cette dépense :

Opérations faites avec le concours de l'État	116,705,698 ^f 35 ^c
— sans le concours de l'État	5,155,090 52
Dépenses motivées par l'extension des limites de Paris	48,696,141 45
Halles centrales (portion)	968,981 56
Restes à payer	10,667 13
Total des dépenses sur fonds spéciaux	<u>171,536,579 01</u>

On n'a pas oublié que dans les dépenses extraordinaires figurait déjà, pour l'extension des limites de la ville, une somme de 33,944,170^f 40^c

Il a été dépensé, pour la même cause, sur les fonds spéciaux. 48,696,141 45

Ensemble 82,640,311 85

Si l'on y ajoute les avances faites, toujours pour le même objet, par la Caisse des travaux de Paris, on a la preuve que M. le sénateur préfet n'a rien avancé que de très-exact en affirmant que l'émission de l'emprunt de 1860 a eu pour but principal de faire face aux charges obligées de l'annexion. L'ensemble de ces charges ne s'éloigne pas beaucoup, en ce moment, de 130 millions, dépensés en cinq ans pour la zone annexée.

Toutefois, l'œuvre n'est pas complète encore; on n'évalue pas à moins de 120 millions la somme que nécessitera son achèvement.

D'autre part, les opérations engagées avec ou sans le concours de l'État entraîneront encore une dépense de 260 millions, y compris le remboursement des avances faites par la Caisse des travaux de Paris.

L'ensemble des prévisions s'élève donc à 380 millions; mais il en faut déduire 20 millions montant de la dotation de la Caisse et 10 millions montant probable de l'excédant libre des recettes de 1864; resterait donc à couvrir une somme de ~~350~~

millions qui devra être employée dans la période qui commencera le 1^{er} janvier 1865.

Si l'on suppose que les travaux représentés par cette somme de 350 millions s'accompliront dans l'espace de dix années, il y faudrait ajouter encore 10 millions pour subventions extraordinaires à l'administration de l'assistance publique; 8 millions pour restauration des édifices religieux de l'ancien Paris; 17 millions pour la construction de nouvelles églises; 25 millions pour la construction d'établissements universitaires et scolaires; 30 millions pour les autres édifices; 60 millions pour les grands travaux des ponts et chaussées de l'ancien Paris; ensemble, pour la période décennale qui commencera le 1^{er} janvier 1865, un total des dépenses extraordinaires, montant à 500,000,000^f

Comme cette somme comprend le remboursement intégral de toutes les avances faites par la Caisse des travaux, il en faut déduire la subvention annuelle de 3,750,000 fr. qui deviendrait sans emploi, soit pour dix ans 37,500,000

Ce qui ramènerait la somme à couvrir à 462,500,000

Pendant la même période décennale, la ville de Paris disposera de l'excédant annuel de ses recettes ordinaires, excédant qui ne peut pas être inférieur à 50 millions pour 1865, puisqu'il est de 47,500,000 fr. pour 1864; ensemble pour dix ans. 500,000,000^f

De plus, la progression annuelle, très-modérément calculée à 2,500,000 fr. en moyenne pour neuf années, donne une autre somme de. 112,500,000

Total 612,500,000

Déduisant pour l'amortissement de la dette. 100,000,000

Il restera. 512,500,000

Et comme les prévisions de dépenses établies ci-dessus ne dépassent pas 462,500,000

On aura encore pour les cas imprévus une réserve de 50,000,000

Les finances municipales présentent donc la situation la plus prospère et la plus solide, puisqu'elles suffisent par elles-mêmes à l'achèvement des grands travaux de la ville dans une période de dix ans, sans accroissement d'impôt et sans emprunt, au contraire, puisque, sur l'excédant des recettes ordinaires, elles auront remboursé aux créanciers de la ville un capital de 100 millions.

Il est à remarquer que la ville doit avoir rempli, d'ici au 31 décembre 1868, les engagements qu'elle a contractés envers l'État par le traité du 3 mai 1858, mais que rien ne l'oblige à terminer avant dix ans les autres opérations concernant l'ancien ou le nouveau Paris.

Toutefois, l'urgence de certains travaux et l'impatience des populations intéressées ont amené le sénateur préfet à se demander s'il y aurait lieu de terminer en cinq ans plutôt qu'en dix ans des opérations si utiles et, en définitive, si productives pour la ville de Paris comme pour le Trésor public. En ce cas, la ville devrait escompter ses ressources au moyen d'un emprunt, qui lui permettrait en même temps de se contenter des moyens de trésorerie très-restreints dont elle dispose.

M. le baron Haussmann s'est borné à poser la question devant le conseil municipal, en déclarant que, quant à présent, rien n'obligeait à opter pour un parti plutôt que pour un autre. Un seul cas pourrait se présenter qui rendrait plus pressante l'émission d'un emprunt municipal : ce serait que l'État mit la ville en demeure d'entreprendre un nouveau réseau de percement dans Paris, pour compléter l'œuvre commencée, selon le plan d'ensemble dressé dès le principe par Sa Majesté l'Empereur lui-même.

On sait d'ailleurs que l'emprunt de 50 millions de 1852 sera complètement éteint le 1^{er} mai 1870, c'est-à-dire dans cinq ans.

Après avoir analysé la partie financière, si lumineusement ordonnée, des mémoires présentés par M. le sénateur préfet de la Seine, il nous reste à exposer les résultats d'une administration si féconde et si énergique.

III.

A cet effet, jetons un coup d'œil sur l'ensemble de l'œuvre accomplie par l'administration actuelle, depuis le 1^{er} janvier 1853 jusqu'à la fin de l'année 1864 :

On a consacré, dans ces douze années, aux travaux extraordinaires, une somme de 900,666,697 fr., c'est-à-dire une moyenne de 75 millions de francs par an. Les adversaires de la ville se récrient contre l'énormité de la somme; elle nous paraît, à nous, assez faible, surtout si nous la comparons à la grandeur des résultats.

La dépense à la charge de la ville est, d'ailleurs, bien inférieure à ce total de 900 millions; il en faut déduire :

1° Les ressources fournies par les opérations elles-mêmes, telles que ventes de matériaux et de terrains, etc., montant à	172,516,333 ^f 01 ^c
2° Les subventions de l'État	76,900,000 »
3° Les contributions de divers.	397,402 87
Ensemble.	<u>249,813,735 88</u>

La ville n'a donc réellement déboursé, pour ses travaux extraordinaires, que 650,852,961 fr. 12 c. en douze ans, soit, en moyenne 54,237,746 fr. par an.

Elle y a appliqué les ressources suivantes :

1° Excédant de ses recettes ordinaires.	276,900,839 ^f 19 ^c
2° Produit d'emprunts	260,177,025 »
3° Avances de la Caisse des travaux	113,775,096 93
Total égal	<u>650,852,961 12</u>

Maintenant, comment se groupent les dépenses de ces douze années? Le voici :

1° Subventions extraordinaires à l'administration de l'assistance publique	12,800,405 ^f 91 ^c
2° Édifices religieux	32,385,000 46
3° Édifices municipaux et écoles	64,271,516 88
4° Halles centrales	11,992,317 56
	<u>121,449,240 81</u>
5° Grands travaux de ponts et chaussées.	49,844,800 10
6° Grands travaux de voirie.	590,498,903 57
7° Extension de Paris.	129,840,135 62
8° Service de trésorerie	9,033,616 90
Total général	<u>900,666,697 »</u>

Les services municipaux, scolaires et hospitaliers largement dotés, la vieille ville assainie, éclairée, embellie, les quartiers infects supprimés, le Louvre et les Tuileries dégagés, les grands marchés populaires reconstruits, les communes annexées successivement assimilées à la vieille ville, tel est le bilan des travaux accomplis en douze ans.

Cette prodigieuse reconstruction aurait-elle infligé au public quelque douloureux sacrifice? Aurait-on trop vite escompté les ressources de l'avenir? Quelques chiffres vont répondre.

Aucune taxe municipale n'a été augmentée depuis douze ans; cependant, au début de l'administration de M. le baron Haussmann, l'excédant libre des recettes ordinaires de la ville ne dépassait pas 17.5 millions; ce même excédant s'élève à 47.5 millions pour l'année 1864 et sera de plus de 50 millions en 1865; il aura donc triplé en treize ans, par l'accroissement normal de la consommation, ce thermomètre infaillible de l'aisance privée.

Quant à l'État, loin de se découvrir au profit de la ville, il a fait avec elle d'excellentes affaires, car il n'a encore dépensé pour sa part contributive que 77 millions en douze ans, tandis que son revenu s'est accru d'une somme annuelle que M. Magne estimait déjà à 45 millions en 1862 et que M. Devinck, au nom du comité des finances du conseil municipal, a établie l'an dernier, pièces en main, à 54 millions.

Répétera-t-on, d'après un préjugé trop répandu, que les magnifiques voies percées à travers les cloaques du vieux Paris ont exproprié les petits locataires et rendu l'habitation de la capitale impossible aux existences modestes? Nous répondrons que c'est le contraire qui est vrai, car le nombre des familles payant moins de 250 fr. de loyer imposable, c'est-à-dire moins de 312 fr. 50 c. de loyer réel, s'accroît tous les ans, ce qui est attesté par l'augmentation incessante de la dépense supportée par la ville pour l'exonération de la contribution personnelle et mobilière de cette classe d'habitants. Les exonérations partielles, qui en 1864 portaient sur 192,774 familles, graduées de 250 fr. à 1,500 fr. de loyer imposable, seront au nombre de 198,532 en 1865; sur cette augmentation de 5,758, la moitié environ, soit 2,610, appartient aux petits loyers inférieurs à 312 fr. 50 c.

L'assistance publique développe de plus en plus ses bienfaits; cette importante administration dépensait 17.5 millions en 1860; son budget pour 1865 s'élève à plus de 21 millions.

L'instruction primaire est largement dotée; la ville possède et entretient aujourd'hui 503 établissements scolaires, fréquentés par 94,630 enfants. Parmi ces écoles, on compte 27 écoles spéciales de dessin, dont 8 pour les hommes et 19 pour les femmes. La ville dote en outre 9 écoles libres de garçons et 8 écoles libres de filles, etc.

En 1859, l'ancien Paris ne comptait que 14,941 becs de gaz; il en flambe aujourd'hui 18,500; la banlieue annexée ne possédait que 2,812 becs de gaz et 752 réverbères; elle s'éclaire aujourd'hui par 10,500 becs de gaz et 1,395 becs à l'huile; de sorte que le total des becs d'éclairage, de 18,505 en 1859, s'élèvera en 1865 à 30,395.

L'admirable réseau des égouts souterrains touche à sa fin.

Au mois de mai, les travaux de la dérivation de la Dhuis seront terminés.

Malgré de tels résultats, les critiques n'ont été épargnées ni à l'œuvre ni à ceux

qui l'ont inspirée ou exécutée. Il suffirait presque, pour en avoir raison, de les opposer l'une à l'autre. Tel économiste, par exemple, qui blâme les emprunts de la ville parce qu'ils engagent l'avenir, propose en même temps de diminuer ou de supprimer les revenus, sans se demander comment on subviendrait alors au service de la dette; tel autre, qui offre au préfet de la Seine ses conseils désintéressés, lui suggère naïvement l'idée d'éteindre chaque année une portion de l'emprunt, et ne paraît pas se douter qu'un amortissement fonctionne à raison de 10 millions par an. Les plus étranges erreurs se produisent avec une assurance plus étrange encore. Celui-ci met à la charge de l'administration actuelle des travaux exécutés, soit par des administrateurs qui l'ont précédée, soit même par les anciens gouvernements; celui-là attribue à la ville les constructions élevées par l'État.

Un élaborateur de paradoxes, qui reproche à M. le préfet de la Seine de « semer » et de « récolter », et qui, avec autant de goût que de patriotisme, classe la colonne Vendôme au rang des « dépenses inutiles » du premier empire, n'a-t-il pas conseillé à M. Haussmann, dans l'intérêt de la circulation publique, de rétrécir les trottoirs des boulevards ?

Passons sur ces fantaisies. Il est un point qui mérite un éclaircissement spécial : c'est la dette de la ville de Paris. Nous y reviendrons séparément, car il n'est pas de sujet sur lequel on ait plus travaillé à égarer l'opinion du public. (*Constitutionnel* des 13 et 21 décembre 1864.)

(*La fin à un prochain numéro.*)
